

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 6 mai 2025 le projet de règlement **RCA14-14005-2** intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur le lotissement (RCA14-14005) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » et visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7).

L'objet de ce projet de règlement est de rendre concordant le règlement sur le lotissement de l'arrondissement au règlement modifiant le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal concernant les milieux humides.

Le projet de règlement détaillé est disponible pour consultation.

Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **22 mai 2025, à 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **16 au 22 mai 2025 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp>, à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier au 514 872-7932.

3. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 7 mai 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier